

AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

Par arrêté n°2018/ 610 du 28 mars 2018, le Maire de CAEN a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à l'extension du crématorium et de son parking.

1. Commissaire enquêteur :

Monsieur Jean - Pierre DENEUX, ingénieur agronome en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique, par décision du Président du Tribunal administratif de CAEN, en date du 27/02/2018.

2. Les dates de l'enquête

Cette enquête se déroulera du lundi 23 avril 2018 (à partir de 9h) au mercredi 23 mai 2018 inclus (jusqu'à 17h).

3. Consultation du dossier soumis à enquête publique :

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie de CAEN (espace enquête publique) pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mairie de CAEN

Place Jean Marie LOUVEL

14027- cedex 09

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi : de 8h à 18h

- vendredi : de 8h à 17h

- samedi et dimanche : de 9h30 à 13h et de 14h à 18h

Le projet faisant l'objet de l'enquête sera consultable en ligne sur les sites internet de la Ville de CAEN (<http://caen.fr>) pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Caen.

La Mairie de Caen est désignée comme siège de cette enquête publique.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur/ extension du crématorium, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de CAEN Esplanade Jean- Marie LOUVEL, 14027 Caen Cedex 09.

- Par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante : enquete.crematorium@caen.fr

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.

- Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le 23 mai 2018 à 17h.

3-2. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de CAEN les observations orales et écrites des intéressés le :

- le lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h

- le mercredi 9 mai 2018 de 9h à 12h

- le mercredi 23 mai 2018 de 14h à 17h

4. Les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, rend son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de CAEN (et sur le site <http://caen.fr>) aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an. Ils pourront également être consultés, pendant le même délai, à la Préfecture du CALVADOS, sise rue Saint Laurent 14000 CAEN.